

Le label «Entreprise éco-dynamique»

La troisième Table Ronde de BRISE, le Réseau Bruxellois Intersyndical de Sensibilisation à l'Environnement (www.brise.be), s'est tenue le jeudi 27 octobre dernier réunissant plus de cinquante délégués, au siège de Bruxelles-Environnement, sur la thématique des «Ecolabels» d'entreprise. L'objectif était de présenter le processus bruxellois de labélisation «éco-dynamique» et d'évaluer dans quelle mesure les représentants syndicaux sont associés à cette démarche.

La matinée d'analyse et de réflexion s'articulait autour de témoignages et de la mise en commun des bonnes (et mauvaises) pratiques en la matière dans certaines entreprises déjà titulaires du label: les Cliniques Universitaires Saint-Luc, la Banque Nationale de Belgique, Tractabel Engineering et l'Administration Communale de Watermael-Boitsfort.

Après une présentation technique et théorique (voir l'encadré), les représentants des entreprises concernées étaient donc invités à partager leurs expériences propres. Il en est ressorti que les dynamiques de mise en œuvre de politiques environnementales au sein du monde du travail sont portées par des acteurs très diversifiés. S'il a été, dans la plupart des cas, difficile de mettre les questions liées à l'environnement à l'agenda des CPPT et que, souvent, ce sont des intérêts financiers qui ont finalement décidé les employeurs à agir, les initiateurs des «plans d'actions» environnementaux

sont multiples: dans certains cas, les représentants syndicaux, dans d'autres, les travailleurs eux-mêmes ou encore les dirigeants de manière unilatérale. Et il est effectivement important de confronter le fait que la question est peu abordée dans le cadre des structures de concertation avec...la motivation prononcée des employeurs pour des raisons entre autres de marketing et de «greenwashing», comme on dit aujourd'hui. De là, une question importante et récurrente, concernant la non-association d'une part des délégués syndicaux et d'autre part des travailleurs dans le façonnement, la mise en œuvre et l'évaluation de ces plans. Et si les travailleurs ne sont pas encore assez efficacement sensibilisés, c'est qu'on n'y associe pas suffisamment...leurs délégués syndicaux. C'est ainsi que la plupart des participants et intervenants reconnaissent la nécessité d'une plus grande implication des syndicats dans la sensibilisation environnementale en entreprise, appelant de leurs vœux que ce soit désormais l'une des exigences réglementaires liées à l'obtention du label éco-dynamique! En effet, la revendication syndicale d'une plus grande association des travailleurs ne procède pas d'un mouvement de mode mais bien d'une conviction profonde que la problématique de l'environnement constitue bel et bien un terrain de concertation et de négociation. Au-delà du geste pour la planète, il en va des conditions de travail des ouvriers et des employés: sécurité, hygiène, confort, etc. De plus, de manière générale, nous sommes ici face à

un secteur porteur de durabilité des entreprises et...d'emplois.

Les actions menées sont aussi de natures très différentes mais toutes convergent vers les performances environnementales et écologiques des infrastructures de travail. Parmi les solutions classiques, de l'ordre du bon geste au quotidien, on relève la généralisation du recyclage, l'attention accrue à la consommation des appareils de bureau, l'encouragement à l'utilisation des transports publics ou du vélo mais aussi, de manière générale, la meilleure isolation des bâtiments. Des initiatives plus originales commencent également à émerger: on entend certains «éco-conseillers» parler de ruches installées sur les toits, d'achats hebdomadaires de paniers-bio voire de jeux de rôles, de journées thématiques, d'«éco-coachs».

Globalement, l'on constate un vrai entrain pour cette démarche de labélisation qui, spontanément ou non, a pour effet de motiver les entreprises à devenir plus «vertes». Les éco-accompagnateurs, éco-conseillers, coordinateurs développement durable et autres M./Mme Energie, se multiplient et l'on assiste à la création de postes temps-plein dévolus entièrement à «l'écologisation» des entreprises. Plus de 175 entreprises sont d'ores et déjà labélisées à Bruxelles et, si les syndicats pouvaient s'emparer mieux encore de cette tendance et y développer une solide expertise, il y en aurait sans doute davantage encore...

Le processus d'éco-labélisation

Le label «Entreprise éco-dynamique» est un label d'éco-gestion spécifique à la région de Bruxelles-Capitale, initié et organisé par Bruxelles-Environnement. C'est un label gratuit, graduel, de 1 à 3 étoiles, renouvelable tous les 3 ans, décerné par site d'activité.

Une entreprise éco-dynamique prend en compte l'environnement dans sa gestion quotidienne.

Par la labélisation, la structure s'engage dans une démarche progressive d'amélioration continue.

Les thèmes principaux d'amélioration pris en compte pour la délivrance du label sont:

- l'énergie;
- la mobilité;
- la prévention et la gestion des déchets;
- l'achat de matériel et de services.

Toutes les autres thématiques et actions, comme la qualité de l'air intérieur, constituent un plus mais ne peuvent être suffisantes pour l'obtention du label.

Etapes:

1. Tout commence par la charte d'engagement signée par la direction de l'institution candidate, accompagnée du formulaire d'inscription.
2. Une fois sa participation acceptée par Bruxelles environnement, le candidat entame les phases d'analyse environnementale et d'élaboration d'un plan d'action pour 3 ans.
3. Le dossier de candidature complet se compose de l'analyse environnementale et du plan d'action.

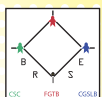
L'analyse environnementale se concentre à la fois sur les points à améliorer et sur la mise en valeur des bonnes pratiques existant déjà au sein de la structure.

Le candidat dispose alors de 2 ans pour introduire son dossier.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement:
www.bruxellesenvironnement.be

6° FORUM BRISE Réseau intersyndical bruxellois de sensibilisation à l'environnement

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PASSE AUSSI PAR NOS ASSIETTES



LUNDI 12 DÉCEMBRE 2011
 THE INTERNATIONAL AUDITORIUM
 BOULEVARD DU ROI ALBERT II, 5/1 - 1210 BRUXELLES

6° FORUM BRISE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PASSE AUSSI PAR NOS ASSIETTES

Aujourd'hui nous sommes tous conscients que les habitudes alimentaires et les modes de production agricoles comportent des effets négatifs pour notre santé, la santé des travailleurs, pour l'environnement et les générations futures.

Des produits venus des quatre coins de la planète remplissent nos caddies. La richesse des aliments ingurgités et le gaspillage ne sont plus en adéquation avec le respect de l'environnement et nos besoins réels: nous vivons dans une société où le taux de surpoids voire d'obésité, les problèmes cardiovasculaires et de diabète ne cessent de croître. Et tous les jours des petits agriculteurs disparaissent au profit de grandes entreprises.

Les aliments contiennent un nombre élevé de pesticides et de conservateurs; nous consommons en effet des aliments de moins en moins naturels et davantage de produits dérivés. Nous mangeons des pommes de Nouvelle Zélande, des oignons d'Argentine, alors que la diversité de fruits et de légumes d'origine locale s'est appauvrie sur nos marchés.

Par ses impacts sur l'environnement, la société et la santé, l'alimentation est sans conteste un secteur emblématique qui devra dans les années à venir emprunter la voie vers le changement.

À Bruxelles, en tant que délégué, nous pouvons agir sur ce qu'on nous sert à manger tous les jours dans les cantines. Nous pouvons faire en sorte que les travailleurs découvrent les bienfaits d'une alimentation saine et durable, pour eux-mêmes et pour les générations futures.

Celle-ci représente par ailleurs, en développant notamment des circuits court producteur-consommateur, une opportunité à développer des activités locales génératrices d'emplois durables en Flandre et en Wallonie.

Nous vous invitons à découvrir différentes pistes d'actions et à réfléchir sur un nouveau modèle alimentaire.

Informations et inscriptions

FGTB Maria Vermiglio – maria.vermiglio@fgtb.be – 02 213 16 76
 CSC Christina Hosszu – christina.hosszu@acv-csc.be – 02 557 85 43
 CGSLB Yael Huysse – yael.huysse@cgsbl.be – 02 210 01 02

PROGRAMME

- 8:30 Accueil + inscription
- 9:00 Introduction – Myriam Gérard, Secrétaire régionale de la CSC Bruxelles
- 9:15 **L'apport du droit à l'alimentation pour la transition vers des systèmes alimentaires durables**
 Gaetan Vanloqueren, Conseiller principal du Rapporteur spécial ONU sur le droit à l'alimentation
- 9:45 **Programme d'action alimentation durable à Bruxelles; Quelles stratégies?**
 Catherine Rousseau, représentante du cabinet Huytbroeck
- 10:15 **Mise en œuvre des projets alimentations durables (cantines durables, projet green cook,...)**
 Joëlle Van Bambeke et Joke De Ridder du département consommation durable et éco-comportement de Bruxelles Environnement.
- 10:45 Questions et échanges avec la salle
- 11:00 Pause
- 11:15 **Perspectives européennes et syndicales**
 Anne Panneels, Conseillère environnement, Confédération Européenne des Syndicats (C.E.S.)
- 11:45 Questions et échanges avec la salle
- 12:00 Présentation des ateliers de l'après-midi par le modérateur
- 12:05 Synthèse par Philippe Vandenebeele, Secrétaire régional de la CGSLB Bruxelles
- 12:20 Repas
- 13:30 **Travail intersyndical en ateliers:**
 - Rencontre des continents asbl et Velt vzw, jeux de la ficelle, (un atelier en NL et un en FR)
 - Max Havelaar, Vredeseilanden, campagne en entreprise (FR/NL)
 - EVA asbl, les jeudi veggie, expériences en entreprise (FR/NL)
- 15:30 Les points forts de chaque atelier.
- 16:00 Conclusions syndicales et perspectives
 Philippe Van Muylder, Secrétaire général de la FGTB Bruxelles
- 16:30 Fin de la journée

